

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.031

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par Mme Océane FERNANDES

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉGIE À PERSONNALITÉ MORALE ET À AUTONOMIE FINANCIÈRE DU GOLF DE ROYAN – MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n° 20.019 en date du 05 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres du Conseil d'Administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière « Golf de Royan ».

Madame Odile CHOLLET, installée dans les fonctions de conseillère municipale lors du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, a fait part de sa démission par un courrier daté du 09 janvier 2024.

Conformément au règlement intérieur de la Régie à Personnalité morale et à autonomie financière "Golf de Royan", les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du Maire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la candidature de M. Charles BONNAVITA qui a succédé à Mme Odile CHOLLET en tant que conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le règlement intérieur de la Régie à Personnalité morale et à autonomie financière "Golf de Royan",
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner Monsieur Charles BONNAVITA, en sa qualité de conseiller municipal, comme membre du Conseil d'Administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du Golf de Royan, en remplacement de Madame Odile CHOLLET.

D É S I G N E

- les membres du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et autonomie financière du golf de ROYAN suivants, en tenant compte de cette décision :
 - M. Gérard FILOCHE
 - Mme Dominique BERGEROT
 - Mme Françoise LARRIEU
 - M. Raynald RIMBAULT
 - M. Charles BONNAVITA
 - M. Jean-Michel DENIS
 - Mme Christine DELPECH-SOULET
 - M. Thomas LAFARIE
 - M. Jacques GUIARD
 - Mme Dominique PARSIGNEAU

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240220-DCM24-031-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

- M. Bernard MIGNOT, représentant l'association sportive
- M. Daniel DELAPLACE, représentant l'association sportive
- M. David MESCHIN, représentant la commune d'implantation
- M. Alain PLANTIVE, titulaire d'une carte de membre du golf
- M. Jacky GUILLAUD, titulaire d'une carte de membre du golf

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2024